

# Module n°1 : GERESO

## Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- évolutions réglementaires, économiques, technologiques ;
- évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

## Objectifs

---

- Comprendre le télétravail
- Introduction et contexte économique, technologique sociologique
- Connaître le cadre juridique national
- Savoir définir une procédure de mise en œuvre du télétravail dans l'établissement
- Organiser le travail en équipe à distance

## Renseignements complémentaires

---

**Durée de la formation :** de 1 à 4 jours

**Modalités de déploiement :**

en Intra / direction commune / GHT Financement nationaux

**Pour plus d'informations :**

Margaux CAPELLO (m.capello@anhf.fr) 04.91.17.71.33

## Programme

---

- Définition du télétravail
- Avantages et inconvénients pour la structure et l'agent
- Définition et cadre juridique du télétravail : Négociation paritaire et accord d'établissement
- Mise en place d'une charte du télétravail
- Communication et formation : des étapes à ne pas négliger
- Typologie des tâches
- Réorganiser un service impacté par le télétravail
- Organiser la communication entre collègues et managers
- Les bonnes pratiques, les bons outils

## **POINTS FORTS DE L'INTERVENTION**

- Questions ouvertes pour susciter l'intérêt et la motivation par la participation.
- Dialogues entre les stagiaires et le formateur pour assurer l'interactivité
- Présentation et explication des concepts détaillés dans le support de cours
- Retours d'expériences dans d'autres structures pour illustrer certains points.
- Le programme est susceptible d'être adapté au regard du contexte et des enjeux propres à chaque établissement

### **Public**

**Constitution d'un groupe de travail paritaire, Directions, DRH, services RH, encadrants, Représentants du personnel**

### **Public DRH et DG**

### **Exercice**

**2024**

### **Code de formation**

**2.06**

### **Nature**

**AFR**

### **Organisé par**

**Organisme au choix**

### **Durée**

**N/C**

### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**